

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST**

Session régulière du mois de décembre 2007, tenue le 14 décembre 2007 à 16h30 à la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont :

Étaient présents :

M. Pierre Asselin, maire de Saint-Siméon
M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts

sous la présidence du préfet et maire de La Malbaie, M. Jean-Luc Simard et en présence de M. Pierre Girard, directeur général, de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de sécurité publique, du greffe et du développement régional, de Mme France Lavoie, directrice du département d'aménagement du territoire et de M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments.

07-12-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de 45 minutes où les points suivants furent abordés : TNO (présentation du budget 2008); administration générale (suivi du Règlement relatif à la politique de traitement des cadres de la MRC et suivi du Règlement relatif à la création d'une réserve financière pour financer la mise sur pied d'un régime de prime de séparation), l'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Pierre Asselin et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

07-12-02

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2007

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2007 tout en apportant une correction au niveau de la résolution numéro 07-11-10 concernant les élections à la Fédération québécoise des municipalités en enlevant le nom de M. Jean-Luc Simard et en indiquant seulement le terme "prochain préfet".

07-12-03

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2007

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter les comptes à payer des mois de novembre et décembre 2007.

MRC, AÉROPORT ET GMR

1011	Ministère du Revenu du Québec	17 918,19\$
1012	Receveur général du Canada	9 497,29
1013	Syndicat des travailleur(euse)s	487,01
1014	SSQ Groupe Financier	5 209,96
1015	Comm. administrative des régimes de retraite	812,66
1016	M. André Tremblay	189,54
1017	MRC de Charlevoix-Est	4378,92
1018	ANNULÉ	
1019	Gagnon & Frères La Malbaie	856,89
1027	Corporation régionale du Mont Grand-Fonds	370,00

1029	Imprimerie Charlevoix inc.	136,78
1030	Telus Mobilité	170,29
1031	Centre Visa Desjardins	356,96
1032	Fédération québécoise des municipalités	62,67
1033	Hydro-Québec	4 486,07
1034	Bell Canada	599,17
1035	L'Immobilière	4 330,10
1036	Heenan Blaikie Aubut	759,67
1037	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	20 615,00
1038	Formules d'Affaires CCL	120,79
1039	TNO de Charlevoix-Est	757,53
1040	Interconnect Télécommunication	231,26
1041	MRC de Charlevoix-Est	13 437,15
1042	Hebdo Charlevoisien enr.	923,57
1043	Radio MF Charlevoix inc.	182,32
1044	Valère d'Anjou inc.	24,00
1045	CAUCA	2 988,18
1046	L'Atelier Martin-Pêcheur	1 275,00
1047	Marché Gravel JR inc.	222,07
1048	Fournitures & Ameublement	176,36
1049	Mme Solange Fillion	1 450,00
1050	Services Info-Comm	462,39
1051	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 796,99
1052	Postes Canada	388,63
1053	Bix Communications	4 190,52
1054	Ministère des Finances - Victimes d'actes criminels	2 600,00
1056	Services financiers CIT ltée	237,41
1057	Louis Lacerte Éditeur	222,77
1058	Fonds d'information foncière	201,00
1059	Régulvar	753,24
1060	Bell Canada (VBQ)	1 301,76
1062	Ville de Clermont	47,31
1063	Chambre de Commerce de Charlevoix	840,00
1064	Aurel Harvey & Fils	77 402,45
1065	Telus Mobilité	47,53
1066	Hydro-Québec	1 706,89
1067	Bell Canada	192,53
1068	Les Publications Le Peuple	207,39
1069	Jos. Lapointe & Fils ltée	17,08
1070	Bodycote	882,91
1071	Charlevoix Express enr.	82,60
1072	Peintures Récupérées du Québec	800,22
1074	Solution Optimum inc.	1 802,01
1075	Galerie Guylaine Fournier	1 400,00
1076	Telus Mobilité	68,26
1077	Bell Canada	187,92
1078	Henri Jean & Fils inc.	69,37
1079	Les Pétroles Therrien Division Aviation	9,72
1080	Équipement MP inc.	131,04
1081	Alexandre Couturier & Fils inc.	227,90

TNO DE CHARLEVOIX-EST

67	Les Publications Le Peuple	262,09
68	M. Jean-Philippe Simard	73,08
69	Mme Danielle L. Foster	1 447,73
70	Hydro-Québec	457,37
71	Heenan Blaikie Aubut	808,31

07-12-04 **ACCEPTATION DES DÉPLACEMENTS À PAYER DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2007**

Il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement, d'accepter les déplacements à payer des mois de novembre et décembre 2007.

1020	M. Pierre Girard (dépl. du 30-11-07 AU 11-12-07)	71,24 \$
1021	Mme France Lavoie (dépl. du 29-11-07 au 06-12-07)	237,58
1022	M. Julien Lavoie (dépl. du 03-11-07 au 04-12-07)	18,90
1023	M. Vincent Dufour (dépl. du 21-08-07 au 28-10-07)	268,80
1024	M. Jean-Claude Simard (dépl du 06-11-07 au 14-12-07)	113,40
1025	M. Pierre Boudreault (dépl. du 23-10-07 au 28-11-07)	80,64
1026	M. Albert Boulianne (dépl. du 28-11-07)	60,48
1028	M. Pierre Asselin (dépl. du 30-10-07 au 28-11-07)	874,01
1055	Mme Mélissa Ouellet (dépl. du 30-11-07)	6,72
	Mme Kathy Duchesne (dépl. du 07-12-07)	7,56
1061	Mme Roxanne Duby (dépl. du 05-12-07 au 14-12-07)	492,00
1073	M. Michel Boulianne (dépl. du 30-11-07 au 26-12-07)	63,84

07-12-05 **RÈGLEMENT NUMÉRO 168-12-07 RELATIF À LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES CADRES DE LA MRC, RÉ : ADOPTION**

ATTENDU QUE la MRC a choisi de remplacer le contrat-type de travail des employés cadres par une *Politique sur les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est* afin de lui donner un caractère de permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement que le présent Règlement numéro 168-12-07 soit adopté :

Article 1

Les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est sont prévues à la *Politique sur les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est* reproduite en annexe 1;

Article 2

Le masculin inclut le féminin.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Article 4

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

07-12-06

RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LA MISE SUR PIED D'UN RÉGIME DE PRIME DE SÉPARATION, RÉ : ADOPTION

ATTENDU QUE la MRC peut créer une réserve financière en vertu des articles 1094.1 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, que le présent Règlement numéro 169-12-07 soit adopté :

Article 1

Est créée une réserve financière afin de financer la mise sur pied d'un régime de primes de retraite pour les employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est conforme au *Règlement numéro 168-12-07 relatif à la politique sur les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est*;

Article 2

Le montant de cette réserve financière augmentera d'année en année et devra être suffisant pour que la MRC de Charlevoix-Est puisse assumer ses obligations aux termes du *Règlement numéro 168-12-07 relatif à la politique sur les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est* au fur et à mesure de leurs échéances. Le montant de mise de fonds initiale sera de 100 000,00 \$.

Article 3

Chaque année, au moment de l'adoption du budget, le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, qui pourra se faire aider d'un consultant externe, proposera au Conseil des maires, un montant suffisant à ajouter à la réserve financière afin de couvrir l'excédent des obligations aux termes du *Règlement numéro 168-12-07 relatif à la politique sur les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est* sur la mise de fonds initiale de 100 000,00 \$. Le Conseil des maires statuera sur ce montant en fonction des besoins de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 4

Le montant de cette réserve financière sera d'un maximum de 352 000,00 \$, soit le montant nécessaire pour assurer un départ éventuel à la retraite de tous les cadres à l'emploi de la MRC de Charlevoix-Est profitant tous de la prime maximale à laquelle ils ont droit.

Article 5

Ce montant maximum pourra être réévalué par un consultant externe à la demande de la MRC de Charlevoix-Est sur amendement du présent règlement.

Article 6

Le financement de cette réserve financière proviendra du surplus accumulé au fonds général de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 7

La réserve financière est créée pour une durée indéterminée.

Article 8

Si, à la fin de l'existence de cette réserve financière, il demeurerait un excédent des revenus sur les dépenses, ce surplus sera transféré dans le fonds général de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 9

Cette réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

07-12-07 **MESURE TRANSITOIRE AU REER DES CADRES, RÉ : CONTRIBUTION 2007 DE 1,5%**

Il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, d'octroyer un versement forfaitaire de 1,5 % au REER du personnel cadre pour l'année 2007;

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

07-12-08 **SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DE LA MRC, RÉ : DÉLÉGATION DE M. JEAN-LUC SIMARD EN REMPLACEMENT DE M. PIERRE ASSELIN**

Il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement, de déléguer M. Jean-Luc Simard, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, en remplacement de M. Pierre Asselin, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC.

c.c. Caisse populaire Desjardins de La Malbaie

07-12-09 **BUDGET 2008 DU TNO DE LA MRC, RÉ : ADOPTION**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'adopter le budget 2008 du TNO de la MRC, tel que préparé et présenté par le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard.

07-12-10 **ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET DU TAUX DE TAXE POUR LES ORDURES POUR LE TNO**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter les différents taux suivants pour le TNO :

- taxe foncière générale : 0,60 \$ du 100,00 \$ d'évaluation
- taxe de vidanges :
 - résidences permanentes : 75,00 \$
 - commerces : 85,00 \$
 - collecte sélective : 35,00 \$

07-12-11 **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RÉ : RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE POUR LES LOTS 606-PTIE, 606-1-PTIE ET 606-1-1-PTIE**

CONSIDÉRANT la modification du *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole no 166-06-07* laquelle a permis un usage commercial sur une profondeur de 181 mètres pour les lots 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1-ptie situés dans l'îlot déstructuré de la 138 entre Clermont et La Malbaie;

CONSIDÉRANT que l'îlot déstructuré de la 138 entre Clermont et La Malbaie représente le secteur le plus développé de la MRC de Charlevoix-Est au plan commercial et industriel;

CONSIDÉRANT qu'un projet commercial nécessitant un vaste entrepôt désire s'implanter sur les lots : 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1-ptie et qu'il a besoin de 181 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT la valeur économique de ce projet et le fait qu'il n'y a pas d'autre terrain où s'implanter dans la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE s'il ne peut s'installer sur les lots 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1-ptie, le promoteur du projet n'aura d'autre choix que de s'installer dans la MRC voisine;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ autorise l'utilisation commerciale dans ce secteur sur une profondeur de 120 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un usage autre qu'agricole eut été suffisant, mais que la CPTAQ exige qu'on procède plutôt à une exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ et l'UPA ont déjà donné leur accord pour qu'une utilisation commerciale soit faite sur 181 mètres sur les lots 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1-ptie;

CONSIDÉRANT les résolutions de la Ville de Clermont et La Malbaie demandant à la MRC de procéder à une exclusion pour les lots en question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à une demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots : 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1-ptie.

c.c. Commission de la protection du territoire agricole du Québec
M. Daniel Lavoie, directeur général, Ville de La Malbaie
M. Guy-Raymond Savard, directeur général, Ville de Clermont

07-12-12

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RÉ : AVIS DE CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION AUX OBJECTIFS DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE ET DES MESURES DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion à la zone agricole pour les lots 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1-ptie situés entre les villes de La Malbaie et Clermont afin de permettre un projet commercial d'envergure et d'importance pour l'économie de la MRC lequel désire s'installer dans le secteur le plus commercial de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement, son document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault, d'octroyer un avis de conformité à la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 606-ptie, 606-1-ptie et 606-1-1 ptie situés sur la route 138 entre La Malbaie et Clermont.

c.c. Commission de la protection du territoire agricole du Québec

07-12-13

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : INSCRIPTION DU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC, LES 6 ET 7 MARS 2008 À SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT la pertinence de ce rendez-vous pour tout gestionnaire des matières résiduelles œuvrant au Québec et pour le projet d'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'inscrire le directeur de la gestion des matières résiduelles, M. Michel Boulianne, au congrès du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec, les 6 et 7 mars 2008 à Saint-Hyacinthe, au montant de 496,00 \$ (taxes incluses).

07-12-14 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CLERMONT SUITE AU BRIS D'UN MURET D'ÉTANCHÉITÉ**

CONSIDÉRANT QUE des travaux urgents ont été réalisés au cours du mois de décembre 2007 pour réparer le muret d'étanchéité et transférer le lixiviat déversé vers le troisième bassin;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont nécessité l'achat de membrane GCL, la location d'une pelle mécanique et de main-d'œuvre pour l'installation de celle-ci et le pompage du lixiviat à l'aide d'un camion-citerne;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est d'environ 6 500,00 \$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault, et résolu unanimement, de payer ces frais à partir du poste "Divers - Gestion des matières résiduelles".

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

07-12-15 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : ÉTUDE DE COÛTS D'ENTRÉE AU LET DES NOUVELLES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC, à accepter les coûts d'entrée au LET des nouvelles municipalités pour des honoraires variant de 1 500,00 \$ à 2 000,00 \$.

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

07-12-16 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : ACHAT REGROUPÉ DE BACS ROULANTS VERTS AVEC LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT l'adoption en 2008 d'une nouvelle réglementation obligeant l'utilisation de bacs roulants pour la collecte des ordures du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT l'opportunité de réaliser une économie par un achat regroupé de bacs roulants verts et de bacs roulants bleus (environ 3000) avec la Municipalité du Lac-Beauport (MRC de la Jacques-Cartier) et la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Pierre Asselin, et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est autorise la MRC de La Jacques-Cartier à procéder à un appel d'offres commun en matière d'achat de bacs roulants;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est autorise la MRC de La Jacques-Cartier à octroyer le contrat.

07-12-17 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : PRÊT, SANS FRAIS ET DE FAÇON OCCASIONNELLE, DE LA REMORQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU CENTRE FEMMES AUX PLURIELLES DE LA MALBAIE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Femmes aux Plurielles a besoin, de façon occasionnelle, d'une remorque pour recueillir et distribuer des objets lourds (électroménagers, meubles, etc.) à des femmes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE cette action permet de réduire la quantité de déchets (objets lourds) voués à l'enfouissement et qu'elle s'inscrit dans les objectifs du PGMR, soit la réutilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est prête, gratuitement et de façon occasionnelle, une remorque aux Centre Femmes aux Plurielles et ce, jusqu'à l'ouverture en 2008 d'un écocentre.

07-12-18

PACTE RURAL, RÉ : MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN SEPTENNAL DU PACTE RURAL DE 2^E GÉNÉRATION, RÉ : DEMANDE DES MAIRES

CONSIDÉRANT le plan septennal du Pacte rural 2007-2014 adopté par le Conseil des maires, le 28 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à cette adoption, il a été convenu que des modifications pouvaient tout de même être apportées par la suite au plan septennal à la demande des maires qui souhaitaient faire quelques remaniements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'apporter les modifications suivantes au plan septennal du Pacte rural 2007-2014 :

- de retrancher 5 000,00 \$ des 10 000,00 \$ prévus pour le projet Triathlon de Charlevoix - achat d'équipement dans le poste Tourisme et loisirs;
- d'ajouter le projet Laboratoire rural - Saint-Aimé-des-Lacs en y associant un montant de 5 000,00 \$ dans le poste Forêt et environnement;
- de retrancher 5 000,00 \$ des 15 000,00 \$ prévus pour le projet Centre communautaire - Baie-Sainte-Catherine dans le poste Tourisme et loisirs;
- d'ajouter 10 000,00 \$ aux 10 000,00 \$ prévus pour le projet Allée piétonnière - Baie-Sainte-Catherine dans le poste Tourisme et loisirs et renommer ce projet Promenade du littoral - Baie-Sainte-Catherine;
- de retrancher 5 000,00 \$ des 20 000,00 \$ prévus pour le projet Cablôdistribution - Baie-Sainte-Catherine dans le poste Communautaire/Condition féminine;
- d'accorder le montant de 5 000,00 \$ prévu en 2008-2009 pour le projet Maintien et support aux petites écoles dans le poste Jeunes à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le projet d'aménagement de la cour de son école primaire;
- de retrancher 25 000,00 \$ des 150 000,00 \$ prévus pour le projet Nouvelles implantations à l'intérieur du parc industriel dans le poste Industrie;
- d'ajouter le projet Société de gestion de Charlevoix dans le poste Industrie en y associant un montant de 25 000,00 \$, à raison de 12 500,00 \$ pour 2007-2008 et 12 500,00 \$ pour 2008-2009.

c.c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est
Mme Huguette Marin, agente de développement rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-12-19

GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : PAIEMENT D'UNE FACTURE RELIÉE À L'ACHAT D'UN BROYEUR À SOUCHE POUR LE PROJET DE BLEUETIÈRE

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un broyeur à souche pour le projet de bleuetière au coût de 6 438,18 \$.

07-12-20 **GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : PROLONGATION DE 2 ANS DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE MRC-MRNF**

Il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement, de prolonger pour une durée de 2 ans la convention de gestion territoriale MRC-MRNF.

Il est également résolu de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard et le préfet, M. Jean-Luc Simard, pour signer ladite convention.

c.c. Mme Violette Verville, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

07-12-21 **DÉLÉGATIONS, REPRÉSENTATIONS ET MEMBERSHIPS**

Il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement, de déléguer le maire de Clermont, M. Jean-Pierre Gagnon, pour siéger au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

07-12-22 **TRANSPORT COLLECTIF, RÉ : FINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2007**

CONSIDÉRANT l'impact du transport collectif sur la communauté régionale;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des maires de maintenir ce service pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT le succès connu au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confirmer au ministère des Transports la participation financière de la MRC de Charlevoix-Est au montant de 45 000,00 \$ ainsi qu'une participation des usagers de 30 000,00 \$ pour un total de 75 000,00 \$ au Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Gérald Daoust, délégué régional, ministère des Transports du Québec
 M. Richard Côté, ing., ministère des Transports du Québec
 M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-12-23 **ACHAT DE TOILES À LA GALERIE D'ART GUYLAINE FOURNIER**

Il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement, de procéder à l'achat de deux toiles de la Galerie d'art Guylaine Fournier à l'occasion des célébrations du 25^e anniversaire de la MRC de Charlevoix-Est au montant de 1400,00 \$ (taxes incluses) et d'imputer la dépense dans le poste "Fournitures de bureau – Collecte sélective".

07-12-24 **TABLE SUR LA PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE, RÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 1 500,00 \$ POUR 3 ANS**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de participer financièrement à la Table de prévention de l'abandon scolaire pour un montant de 1 500,00 \$ pour 3 ans, soit pour 2008, 2009 et 2010 et d'imputer la dépense dans le poste "Publicités et activités municipales - MRC de Charlevoix-Est".

07-12-25

ANALYSE DE LA POSSIBILITÉ D'ÉMETTRE UN BAIL COMMERCIAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET AU LAC DE LA CHUTE : RÉPONSE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 du *Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage*, une demande d'autorisation de construire un chalet au lac de la Chute par la Pourvoirie du lac de la Chute (Municipalité de Saint-Siméon) a été adressée à la Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT QUE le MRNF est favorable, pour des considérations d'ordre faunique, à la délivrance de l'autorisation de construire un chalet au lac de la Chute;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été transmis pour étude à la MRC de Charlevoix-Est par le MRNF, parce que l'emplacement projeté se situe en territoire public intramunicipal sous gestion de la MRC en vertu d'une convention de gestion territoriale entre la MRC et le MRNF ;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF sera en mesure d'émettre l'autorisation de construire suite à la conclusion d'un bail pour occupation commerciale, bail que la MRC est habilitée à délivrer;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de soumettre toute nouvelle demande relative au territoire public intramunicipal à la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale du MRNFP pour consultation des autochtones;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Asselin et résolu unanimement ce qui suit :

d'informer la Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) que la MRC est d'accord sur la possibilité d'émettre à la Pourvoirie du lac de la Chute un bail pour occupation commerciale pour la construction d'un nouveau chalet conditionnellement à ce qu'une telle demande soit faite à la MRC par la Pourvoirie du lac de la Chute conditionnellement aussi à ce que le MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, délivre une autorisation à la MRC suite à une consultation des autochtones faite par le ministère lui-même et conditionnellement à la délivrance d'un permis de construction par la Municipalité de Saint-Siméon et de toute autre autorisation nécessaire en vertu de lois ou de règlements.

c.c. M. Pierre Bellefleur, biologiste, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
M. Luc Tremblay, Pourvoirie du lac de la Chute
Mme Violette Verville, responsable de la mise en valeur, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

07-12-26

AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION AVEC LE CLD, RÉ : DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de déléguer M. Jean-Luc Simard à signer l'avenant à l'entente de gestion avec le CLD de la MRC de Charlevoix-Est concernant le financement additionnel pour l'amélioration de l'entrepreneuship en région entre le Bureau de la Capitale-Nationale et la MRC de Charlevoix-Est.

07-12-27

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Pierre Asselin, la séance est levée à 17h40.

Préfet

Directeur général